

## **BUREAU SYNDICAL**

### **SEANCE DU LUNDI 17 JUIN 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 17 juin 2024 à 16 heures, le Bureau syndical, légalement convoqué le 11 juin, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **DÉLIBÉRATION N° 24-58**

### **Objet : Attribution et autorisation de signature du marché n°23INF01-02 relatif à la "mise en œuvre du nouveau PGI"**

**Nombre de membres en exercice : 12**

**Membres présents : (8)**

Mesdames M. CAUMONT, C. DELPRAT, M. HINGANT,  
Messieurs C. DIARRA, J.C. GENIÈS, M. MAQUIN, Y. MURRU, R. PY.

**Membre absent excusé ayant donné procuration : (0)**

**Membre absent excusé : (2)**

Madame M. BIDEL,  
Monsieur G. DARAGON.

**Membres participant en visioconférence, ne prenant pas part aux votes : (2)**

Messieurs F. BOUCHE, P. HADDAD.

**Monsieur le Président expose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-7 et L. 5211-9,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-3 et R. 2124-3,

Vu la délibération n°20-40 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Bureau syndical, notamment d'approuver toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services dont le montant est compris entre 40 000 et 1 000 000 € HT ainsi que passer l'ensemble des actes et avenants correspondant à ces marchés après avis, le cas échéant, de la commission d'appel d'offres,

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 17 juin 2024,

**Contexte**

En 2017, le SIGIDURS a opté pour la mise en place d'un PGI (Progiciel de Gestion Intégrée). L'objectif de ce projet était d'une part, une volonté de se professionnaliser, de moderniser ces outils informatiques et d'autre part, d'organiser l'activité des services autour d'une base de données unique. La centralisation des informations était également envisagée pour assurer un meilleur suivi de l'activité du SIGIDURS. Ce marché a été attribué à l'éditeur de logiciel KERLOG en date du 16 juillet 2017.

Le montant de ce marché s'élève à 201 962,95€ HT pour une durée de trois ans et comprend l'initialisation de l'outil, l'hébergement, la maintenance, l'accompagnement et l'achat de matériel portable.

La solution ECOREC mise en place par KERLOG est composée d'un logiciel permettant l'accès à plusieurs modules métiers ainsi que d'applications mobiles à destination des agents de terrain.

A ce jour, ce PGI héberge la base de données du SIGIDURS et constitue l'outil principal d'une centaine d'agents. Cependant, après plusieurs années d'utilisation et malgré la mise en place de nombreux développements spécifiques visant à améliorer ce PGI, il s'avère que le fonctionnement global de cet outil ne correspond pas pleinement aux besoins du SIGIDURS.

Il est également important de relever que si la manière dont a été conçu cet outil permet de centraliser les données, elle ne favorise ni leur bonne gestion, ni une circulation des informations permettant aux agents du SIGIDURS de travailler de manière efficace et nécessite par conséquent l'utilisation de moyens de communications annexes (ex : appels, mails, logiciels de ticketing des collecteurs, etc).

Au cours de l'année 2023, dans un premier temps un groupe de travail a été constitué avec les principaux services concernés afin de relever tous les dysfonctionnements. Ensuite des rencontres avec différents éditeurs de logiciel ont été réalisées. Ces derniers ont présenté des solutions pour certaines mieux conçues et semblant mieux correspondre aux besoins actuels voir futurs du SIGIDURS.

Après analyse des tarifications estimatives obtenues auprès de ces mêmes éditeurs, un logiciel de ce type comprenant à la fois les modules métiers, les applications mobiles ainsi que le matériel portable se situe dans une fourchette comprise entre 400 000€ HT et 500 000€ HT pour une durée de 4 années. La différence entre cette fourchette tarifaire et le montant du marché de KERLOG s'explique notamment par la hausse des prix généralisée, que ce soit en termes d'évolutions technologique ou de matériel, et correspond aussi à une meilleure réalité du marché permettant d'avoir une solution techniquement conforme et fiable.

Le marché arrivant à son échéance le 31 décembre 2024, il a été décidé de lancer un nouveau marché permettant de trouver un nouvel outil plus en adéquation avec l'activité des services.

**Objet :**

L'objet du marché est la mise en place d'une solution permettant :

- La réception et le traitement des doléances des usagers ;
- La gestion des remontées des prestataires de collecte ;
- La livraison des équipements de pré collecte ;
- La gestion des accès en déchèterie ;
- La mise en place d'un portail web à destination des usagers.

**Durée :**

Le marché, passé en procédure d'appel d'offres, n'est pas alloti. Le montant estimatif pour ce marché s'élève à 500 000€ HT pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois 1 an.

**Critères d'analyse des offres :**

- Critère n°1 : Valeur technique (100 points), pondération de 50 %
- Critère n°2 : Prix (100 points), pondération de 30 %

**Attribution du marché**

5 entreprises se sont présentées pour ce marché :

- Candidat MICASYS déclaré recevable
- Candidat TRADIM déclaré recevable
- Candidat TRACKOE déclaré recevable
- Candidat UNICO déclaré Irrégulière
- Candidat BLUSPARK déclaré recevable

L'offre présentée par UNICO a été déclarée irrégulière au sens de l'article L2152-2 du code de la commande publique, qui dispose que « Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale ».

En effet, l'article 4.3 du règlement de consultation dispose que les candidats doivent compléter dans son intégralité la DPGF (La décomposition du prix global et forfaitaire).

Or, le candidat UNICO n'a pas fourni de DPGF. En conséquence, son offre ne sera pas analysée.

**Critère n°1. Analyse technique offre de base + PSE (65%)**

Candidat	Note	MYCASIS	TRADIM	TRACKOE	BLUSPARK
SC 2.1 (15%) : Importance et pertinence des moyens affectés au marché ;	Note sur 15	15	15	15	15
SC 2.2 (15%) : Capacité à intégrer des fonctionnalités dans la solution informatique de gestion des données (traitement de la base, pourcentage de fonctionnalités déjà opérationnelles, délai de conception des fonctionnalités restantes) ;	Note sur 15	14	13	8	9
SC 2.3 (15%) : Qualité de la solution informatique de gestion des données (ergonomie de la solution informatique de gestion des données)	Note sur 15	14	12	10	8
SC 2.4 (5%) : Aptitude à assurer la continuité du service et la sécurité informatique (cohérence du plan de sécurité et de protection des données, cohérence du plan de réversibilité)	Note sur 5	5	5	5	5

SC 2.5 (5%) : Qualité de l'accompagnement proposé par le candidat (pertinence du plan de formation, pertinence du plan d'assistance téléphonique et de la maintenance)	Note sur 5	4	3	4	2
SC 2.6 (10%) : Offre de base : Qualité de la méthodologie afférente à la prise en compte et à l'intégration du matériel portable du SIGIDURS (PDA, etc.) – PSE : Qualité du matériel portatif proposé par le candidat	Note sur 10	10	10	5	4
<b>Note sur 65</b>	<b>Note sur 65</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>47</b>	<b>43</b>
<b>Classement</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

**Critère n°2. Analyse des prix offre de base + PSE  
n°1 (35%)**

Candidat		MYCASIS	TRADIM	TRACKOE	BLUSPAR K
Prix des prestations en € HT	Sous-total 1 (Tranche ferme)	215 360,00 €	151 200,00 €	180 650,00 €	362 000,00 €
	Sous-total 2 (Tranches optionnelles)	155 700,00 €	151 200,00 €	283 500,00 €	177 000,00 €
Prix total en € HT		<b>371 060,00 €</b>	<b>302 400,00 €</b>	<b>464 150,00 €</b>	<b>539 000,00 €</b>
Note (Total sur 35)		<b>28,52</b>	<b>35,00</b>	<b>22,80</b>	<b>19,64</b>
Classement / rang		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

**Critère n°2. Analyse des prix offre de base (35%)**

Candidat		MYCASIS	TRADIM	TRACKOE	BLUSPAR K
Prix des prestations en € HT	Sous-total 1 (Tranche ferme)	184 110,00 €	89 900,00 €	147 650,00 €	329 000,00 €
	Sous-total 2 (Tranches optionnelles)	155 700,00 €	151 200,00 €	180 000,00 €	159 000,00 €
Prix total en € HT		<b>339</b> <b>810,00 €</b>	<b>241</b> <b>100,00 €</b>	<b>327</b> <b>650,00 €</b>	<b>488</b> <b>000,00 €</b>
Note sur 35		<b>24,83</b>	<b>35,00</b>	<b>25,75</b>	<b>17,29</b>
Classement		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

**Classement final**

Critères	Notation	Candidat			
		MYCASIS	TRADIM	TRACKOE	BLUSPARK
<b><u>1. Valeur économique de l'offre</u></b>	<b>Total Note sur 35</b>	<b>28,52</b>	<b>35,00</b>	<b>22,80</b>	<b>19,64</b>
Montant total (sur la base de la DPGF)		371 060,00 €	302 400,00 €	464 150,00 €	539 000,00 €
<b><u>2. Valeur technique de l'offre</u></b>	<b>Total Note sur 65</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>47</b>	<b>46</b>
<b>Note globale</b>	Note sur 100	<b>90,52</b>	<b>93,00</b>	<b>69,80</b>	<b>65,64</b>
Classement final	Rang	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

L'offre de TRADIM est la mieux disante.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 17 juin 2024. Il leur a été proposé d'attribuer ce marché, sur la base des critères objectifs énoncés dans le règlement de la consultation, à la société TRADIM.

Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** des termes du marché n°23INF01-02 « Mise en œuvre du nouveau PGI », tel que détaillé *supra*, par là-même de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres prise en sa séance du 17 juin 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce marché, et tous actes afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à sa notification au nom et pour le compte du Sigidurs, puis à prendre toutes décisions nécessaires à son exécution ;

- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution de ce marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**Jean-Claude GENIÈS,**  
*Président du Sigidurs*



**Maurice MAQUIN,**  
*Secrétaire de séance*

Acte exécutoire le 17/06/2024 (reçu par le contrôle et publié le 17/06/2024)